

"Un redressement peut avoir un impact très lourd pour une TPE"

22/12/2017



Sociatax lance une assurance contre le risque de redressement fiscal, social ou la condamnation pécuniaire aux Prud'hommes. Explications du dirigeant Michel Millet.

Dans quel contexte se trouvent les petites entreprises vis-à-vis du risque de contrôle fiscal ou social ?

On constate une multiplication des contrôles de l'administration par requêtes ou outils de cryptage, due à la digitalisation des services publics. Par conséquent, aucun entrepreneur n'est à l'abri d'un contrôle et d'un redressement, ce qui occasionne une certaine insécurité financière. Les patrons de TPE et PME sont très soucieux de leur trésorerie, et un événement exceptionnel tel qu'un redressement peut avoir un impact très lourd.

Avez-vous chiffré les montants moyens de ces redressements ?

Bien sûr. Nous avons travaillé trois ans et demi pour parfaire notre gamme de garanties à destination des entreprises, nous employons des algorithmes qui permettent de définir le montant adéquat de prise en charge et, bien que je ne puisse pas vous dévoiler nos sources et nos calculs, je vous confirme que notre couverture est largement suffisante pour mettre les petites entreprises à l'abri. Nous indemnisons le risque fiscal jusqu'à 23000 euros, le risque social jusqu'à 13000 euros et le risque prud'hommal jusqu'à 23000 euros. Tout cela dans la même garantie, Ilex Pro, accessible à partir de 1290 euros par an avec 0 salarié et moins de 2000 euros par an pour un assuré avec 3 salariés. La cotisation est ensuite croissante.

**“ Le conseil d’avocat est Comment se passe la prise en charge ?
compris dans la
garantie, selon des
seuils”**

Dès que l'assuré reçoit un avis de vérification, ou un avis du conseil des Prudhommes, il prend contact avec nos services, nous informons du fait qu'il travaille ou pas avec un conseil. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons lui proposer de se faire accompagner par l'un des avocats de notre réseau. Nous travaillons en effet avec une équipe de spécialistes en droit fiscal, en droit social et en droit du travail. Le cas échéant, ces avocats peuvent aller plaider au tribunal pour notre assuré. Le conseil d'avocat est compris dans la garantie, selon des seuils.

Quelles sont les spécificités de votre produit comparé au marché ?

Généralement, les chefs d'entreprise possèdent une protection juridique, qui ne va pas jusqu'à indemniser le risque de redressement. En cela, notre garantie est unique. Quand un client nous contacte pour un sinistre, nous examinons d'ailleurs en détail s'il dispose déjà d'une protection juridique et comment nous pouvons l'aider au mieux. Par ailleurs, il existe des garanties d'assistance à contrôle fiscal, prenant en charge également le conseil, par exemple des experts-comptables, mais nous ne sommes pas non plus sur le même registre, puisque ces assurances ne proposent pas de garantir les pertes financières. En cas de contrôle, nos assurés ne font aucune avance de trésorerie et c'est une forme de tranquillité d'esprit. Autre point positif : lors d'une demande de financement auprès d'un banquier, celui-ci se montre sensible au fait que l'entrepreneur ait souscrit notre garantie et réclame d'ailleurs une attestation pour faire avancer le dossier.

Il y a cependant des cas d'exclusion de votre contrat...

Effectivement, en cas de sinistre né d'une infraction pénalement reconnue, d'infractions qualifiées d'intentionnelles ou frauduleuses, d'amendes ou de condamnations pénales. Cependant, nous n'effectuons aucun audit préalable d'acceptation du dossier, seul un délai de carence de 30 jours est appliqué à l'ouverture de la souscription. Les cotisations annuelles sont déductibles des charges.

Source URL:

<http://www.actuel-expert-comptable.fr/content/un-redressement-peut-avoir-un-impact-tres-lourd-pour-une-tpe>